

Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produit biocide

N° AMM : FR-2016-0040

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché portant sur l'ajout d'un nouveau produit ainsi que la modification de la gamme de teneur de solvant dans la famille de produits biocide **AQUAWOOD TIG**,*

de la société

ADLER-WERK LACKFABRICK

enregistrée sous le numéro

BC-LB042161-67

Vu le résumé des caractéristiques de la famille de produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 27 janvier 2020,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, section b du règlement (UE) N°528/2012 ;

Article 1^{er}

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produit sont précisées en annexe.

Article 2

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 31 mars 2020.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

A Maisons-Alfort, le **05 MARS 2020**

Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	AQUAWOOD TIG
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	8 – Produits de protection du bois

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ADLER-Werk Lackfabrick Johann Berghofer GmbH & Co KG
	Adresse	Bergwerkstraß 22 6130 Schwaz Autriche
Numéro de demande	BC-LB042161-67	
Type de demande	Demande de changement mineur en reconnaissance mutuelle parallèle.	
Numéro d'autorisation	FR-2016-0040	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Adler-Werk Lackfabrick Johann Berghofer GmbH & Co KG
Adresse du fabricant	Bergwerkstraß 22 6130 Schwaz Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Bergwerkstraß 22 6130 Schwaz Autriche



1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	CHEMPARK 51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CHEMPARK 51369 Leverkusen Allemagne

Substance active	3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	8 Vreeland Road 1111 Florham Park Etats-Unis

Substance active	Tebuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	CHEMPARK 51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CHEMPARK 51369 Leverkusen Allemagne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)	
					Min	Max
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,8	0,8
Tebuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,4	0,4

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8 – Produits de protection du bois
---------------------	------------------------------------



2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,8	0,8
Tebuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,4	0,4

2.2. Types de formulations

AL-Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	
Mentions de danger	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	EUH 208 : Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement préventif de classe d'usage 2 et 3 – Professionnels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produit uniquement utilisable pour les fenêtres, les portes et les vérandas, et uniquement dans les installations de traitement dédiées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsables du bleuissement du bois Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 2 et 3
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 100 à 200 g de produit /m ² de bois traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en acier avec couche interne en vernis époxy phénolique : jusqu'à 25L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement préventif de classe d'usage 2 et 3 – Industriels

Type de produit	8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produit uniquement utilisable pour les fenêtres, les portes et les vérandas, et uniquement dans les installations de traitement dédiées
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons responsables du bleuissement du bois Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 2 et 3
Méthode(s) d'application	Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produit prêt à l'emploi 100 à 200 g de produit /m ² de bois traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon en acier avec une couche interne en vernis époxy phénolique: jusqu'à 25L Bidon HDPE : jusqu'à 120L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectées à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité doivent : être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Le bois traité ne doit pas être utilisé à l'extérieur s'il est en contact avec le sol et exposé de façon permanente à l'humidité, ou à un contact permanent à de l'eau douce ou à de l'eau salée.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Après utilisation, rincer les mains et la peau exposer avant les repas.
- Porter des équipements de protection adéquats (combinaison, gants, chaussures) lors de l'application du produit et lors de la manipulation du bois fraîchement traité.
- Les personnes et les animaux non protégés doivent être éloignés des zones de traitement pendant 48 heures ou jusqu'au séchage complet des surfaces traitées.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Le bois fraîchement traité doit être stocké à l'abri des intempéries.
- Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.
- Eviter tout contact direct du produit avec les aliments (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche de protection), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à température ambiante (18-22°C)
- Protéger du gel
- Durée de conservation du produit : 12 mois.

6. Autre(s) information(s)

- Le 3-iodo-2-propynyl-N-butylcarbamate est un composé à faible activité anticholinérase. NE PAS UTILISER s'il vous est conseillé médicalement de ne pas travailler avec des composés anticholinérase

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Aquawood TIG mid-brown - Aquawood Ligno+ - Aquawood TIG HighRes Farblos W30 (incolore) - Aquawood TIG HighRes Farblos W40 (incolore) - Aquawood TIG HighRes Kiefer (pin) - Aquawood TIG HighRes Haselnuss (noisetier) - Aquawood TIG HighRes Dunkelbraun (marron foncé) - Aquawood TIG HighRes Kastanié (châtaignier) - Aquawood TIG HighRes Hellbraun (marron clair) - Aquawood TIG HighRes Melone (melon) - Aquawood TIG HighRes Weiss (blanc) - Aquawood TIG HighRes Afzelia - Aquawood Primo A3 - Aquawood Primo A6 - Aquawood Primo TIM - Aquawood TIM NG - Aquawood Ligno+ Base 				
Numéro d'autorisation	FR-2016-0040-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%) (technique)
3-iodo-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,8
Tebuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,4